



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU CALVADOS

Association Loi 1901
Siège social : 9 Place Champlain
14000 CAEN

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU CALVADOS

Association Loi 1901
Siège social : 9 Place Champlain
14000 CAEN

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Calvados relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 12 décembre 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé WILLI

Commissaire aux comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU CALVADOS

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	702	591	111	216	Fonds propres	198 511	185 270
Terrains					Report à nouveau	1 999 663	1 955 922
Constructions	1 277	733	544	672	Résultat de l'association	-2 439	56 981
Installations et matériels d'activités	2 780	2 402	378	120	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	14 704	13 961	743	1 464	Total	2 195 736	2 198 174
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	50 161		50 161	50 161	Provisions pour risques		
Total	69 625	17 688	51 937	52 633	Provisions pour charges	32 348	26 372
					Total	32 348	26 372
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	707		707	1 171	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	7 333		7 333	1 575	Fournisseurs	5 035	4 751
Autres créances (dont erreurs débitrices)	23 466		23 466	16 184	Dettes fiscales et sociales	12 379	12 998
Trésorerie	2 177 321		2 177 321	2 173 931	Comptes courants OCCE		1 415
Charges constatées d'avance	1 026		1 026	999	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	16 159	2 650
Total	2 209 852		2 209 852	2 193 860	Produits constatés d'avance	133	133
					Total	33 706	21 947
TOTAL	2 279 477	17 688	2 261 790	2 246 493	TOTAL	2 261 790	2 246 493



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU CALVADOS

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 141 087	1 095 654
Ventes de produits	1 250 072	1 228 205
Prestations de service et animations	445 814	509 106
Subventions d'exploitation	1 761 820	1 524 224
Dons et Mécénat	288	
Contributions financières	1 665	
Autres produits divers de gestion courante	160 976	198 085
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	4 761 722	4 555 275
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	825 606	803 352
Variation des stocks de fournitures à céder	464	-733
Achats de fournitures administratives	2 216	1 829
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	3 518 334	3 391 234
Aides financières	139 775	40 800
Impôts et taxes	3 714	3 463
Salaires	40 516	45 758
Charges sociales	15 909	17 651
Autres charges	148 734	173 204
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	60 494	80 439
Dotations aux provisions	5 976	1 358
Reports en fonds dédiés		
Total	4 761 738	4 558 355
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-16	-3 080
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	21 416	17 919
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	21 416	17 919
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	21 416	17 919
RESULTAT COURANT (I + II)	21 401	14 840
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	155 767	172 244
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	155 767	172 244
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	179 606	130 102
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	179 606	130 102
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-23 839	42 142
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-2 439	56 981
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	174 323	216 508
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	174 323	216 508

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU CALVADOS

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	2 261 789,62 €	2 246 492,55 €
Résultat de l'exercice :	-2 438,60 €	56 981,25 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	373	394
dont coopératives et foyers agrégés :	373	394
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	54 219	54 980
Heures de bénévolat du siège départemental	900	900
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	5 439	6 973
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	4 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	174 323 €	216 508 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat de l'agrégation des coopératives scolaires est déficitaire de 24 698,44 €. On constate une légère hausse des subventions publiques ainsi qu'une baisse significative des produits des activités éducatives. Les participations volontaires des familles ont, quand à elles, augmenté d'environ 5%.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 136 958 € soit environ 2,96% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU CALVADOS

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-2 438,60	{	22 259,84 pour le siège départemental -24 698,44 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	23 465,92	{	23 465,92 pour le siège départemental 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs entre total actif et total passif constatés dans C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	16 159,00	{	16 159,00 pour le siège départemental 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs entre total actif et total passif constatés dans C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	2 177 321,33	{	202 356,80 pour le siège départemental 1 974 964,53 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 5 294,81 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	60 494,11	{	1 145,44 pour le siège correspondant aux amortissements 59 348,67 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements soit en moyenne environ 159,11 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	4 938 905,35	{	343 185,61 pour le siège départemental 4 595 719,74 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 12 320,96 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	4 941 343,95	{	320 925,77 pour le siège départemental 4 620 418,18 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 12 387,18 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-66,22 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	129	112
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	35%	28%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	369	389
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	15	14
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	373	394
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	1
Participants aux séances de formation (estimation)	41	28



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU CALVADOS

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques	702	591	111	216	Fonds propres	198 511	185 270
Terrains					Résultat du siege de l'association	22 260	13 241
Constructions	1 277	733	544	672	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	2 780	2 402	378	120	Total	220 771	198 511
Autres immobilisations corporelles	14 704	13 961	743	1 464	<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	50 161		50 161	50 161	Provisions pour charges	32 348	26 372
Total	69 625	17 688	51 937	52 633	Total	32 348	26 372
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	707		707	1 171	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	7 333		7 333	1 575	Fournisseurs	5 035	4 751
Autres créances	23 466		23 466	16 184	Dettes fiscales et sociales	12 379	12 998
Trésorerie	202 357		202 357	174 268	Comptes courants OCCE		1 415
Charges constatées d'avance	1 026		1 026	999	Autres dettes	16 159	2 650
Total	234 888		234 888	194 197	Produits constatés d'avance	133	133
TOTAL	304 513	17 688	286 825	246 830	Total	33 706	21 947
					TOTAL	286 825	246 830



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU CALVADOS

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	131 751	130 030
Ventes de produits	10 291	13 403
Prestations de service et animations	28 785	22 896
Subventions d'exploitation	147 715	53 569
Dons et Mécénat	288	
Contributions financières	1 665	
Autres produits divers de gestion courante	497	2 542
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	320 992	222 441
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	7 097	10 578
Variation des stocks de fournitures à céder	464	-733
Achats de fournitures administratives	2 216	1 829
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	103 371	102 529
Aides financières	139 775	40 800
Impôts et taxes	3 714	3 463
Salaires	40 516	45 758
Charges sociales	15 909	17 651
Autres charges	706	4 000
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 145	1 016
Dotations aux provisions	5 976	1 358
Reports en fonds dédiés		
Total	320 888	228 249
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	104	-5 808
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	21 416	17 919
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	21 416	17 919
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	21 416	17 919
RESULTAT COURANT (I + II)	21 520	12 111
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	777	1 597
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	777	1 597
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	38	467
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	38	467
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	740	1 130
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	22 260	13 241
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	24 750	24 750
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	24 750	24 750

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 22 259,84 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	824,09		121,96	702,13
Matériel d'activités	2 330,47	449,99		2 780,46
Agencements & aménagements divers	1 277,23			1 277,23
Matériel de transport				
Matériel informatique	14 342,51		3 201,92	11 140,59
Mobilier de bureau	3 785,10		221,53	3 563,57
Total	22 559,40	449,99	3 545,41	19 463,98

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les acquisitions de l'exercice sont les suivantes :

- Acquisition d'un vidéoprojecteur EPSON EB-W41 Darty 449,99

Les désinvestissements de l'exercice sont les suivants :

- Logiciel Bilan Plus 6.5 Windows (mise au rebut) 121,96
- Imprimante HP Deskjet 1280 A3 (mise au rebut) 306,50
- Ordinateur HP Compaq D330 P4 2,6 Ghz (mise au rebut) 1 894,17
- Ordinateur portable Asus 17" F7L DC/T2390 (mise au rebut) 673,99
- Planning Portefeuilles Valrex (mise au rebut) 327,26
- Chaise Harmonia de bureau (mise au rebut) 221,53

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	608,39	104,94	121,96	591,37
Constructions et agencement	2,5% à 6,7%				
Matériel d'activités	20%	2 210,17	191,91		2 402,08
Agencements & amén. divers	10%	605,61	127,72		733,33
Matériel de transport	25%				
Matériel bureau informatique	20%	12 934,62	684,93	3 201,92	10 417,63
Mobilier de bureau	20%	3 729,00	35,94	221,53	3 543,41
Total		20 087,79	1 145,44	3 545,41	17 687,82

2. Immobilisations financières

• Parts sociales Casden :	160,00
• Parts sociales « B » - Crédit Mutuel Enseignant :	50 000,00
• Parts sociales « A » - Crédit Mutuel Enseignant :	<u>1,00</u>
	50 161,00

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives.

Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti ».

• Agendas coopératifs « Cycle 2 » (105 x 1,70 €)	178,50
• Livrets du Maître « Cycle 2 » (8 x 3,33 €)	26,64
• Agendas coopératifs « Cycle 3 » (114 x 1,20 €)	136,80
• Livrets du Maître « Cycle 3 » (6 x 3,33 €)	19,98
• Agendas coopératifs « Cycle 1 » (4 x 85,00 €)	340,00
• Cahiers de comptabilité (3x 1,60 €)	<u>4,80</u>
	706,72

4. Coopératives et usagers divers

Néant

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

• AD OCCE de l'Orne – Prestations comptables 2018/2019	3 249,00
• AD OCCE de la Manche – Prestations comptables 2018/2019	<u>4 083,75</u>
	7 332,75

6. Autres créances

• BRED – Aide annuelle 2018/2019 à recevoir	4 200,00
• CEMEA de Normandie – Participation 4 Formations à l'ESPE à 124,23 €	496,92
• Agence de l'Eau – Subvention à recevoir : 20% de la convention 1128798 (65 classes)	10 010,00
• Erasmus+ – Subvention à recevoir : Ecole primaire Reine Mathilde à Bayeux	7 359,00
• Fédération Nationale – Remboursement Part Commissaire aux Comptes	<u>1 400,00</u>
	23 465,92

7. Trésorerie

• BRED – Compte courant	81 656,16
• BRED – Livret A	77 066,99
• CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT – Compte courant	26 811,96
• CREDIT COOPERATIF – Compte courant	3,67
• Intérêts courus à recevoir – Mutualisation Crédit Mutuel Enseignant	585,13
• Intérêts courus à recevoir – Bred / Livret A	388,55
• Intérêts courus à recevoir – Bred / Epargne préalable Casden	3,34
• Intérêts courus à recevoir – Bred / Parts sociales	8 591,28
• Intérêts courus à recevoir – Bred / Dépôt à terme 4 ans	1 887,98
• Intérêts courus à recevoir – CME / Compte à terme 7 ans	3 708,49
• Intérêts courus à recevoir – CME / Bons de caisse 5 ans	1 287,09
• Intérêts courus à recevoir – CME / Parts Sociales B	<u>366,16</u>
	202 356,80

8. Charges constatées d'avance

• Orange – Abonnement de Septembre constaté d'avance	37,00
• UR OCCE Champagne Ardenne – 40 CD/Livrets Folk 2019/2020	493,15
• La Poste – Affranchissement / Envoi de rentrée 2019/2020	445,92
• Assurance MAIF – Cotisations Autonome	<u>49,67</u>
	1 025,74

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	26 371,74	5 976,01		32 347,75
Provisions pour charges	26 371,74	5 976,01		32 347,75
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	26 371,74	5 976,01		32 347,75

Dotations / reprises d'exploitation 5 976,01

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 5 976,01

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

• Orange – Téléphone & Internet	37,00
• Mairie de Caen – Charges locatives Local Communal	1 000,00
• Défi Association – Facture Ménage Aout (2 heures)	38,12
• AUDIT FRANCE – Honoraires CAC 2017/2018 – Facture non parvenue	3 960,00
	5 035,12

6. Dettes fiscales et sociales

• Personnel – Congés payés	4 870,61
• URSSAF	1 369,57
• Retraite complémentaire HUMANIS	816,24
• Prévoyance HUMANIS	93,82
• Charges sociales sur congés payés	1 461,48
• Formation professionnelle à payer	471,76
• Etat – Prélèvement à la source	89,14
• Etat – Impôts à payer – Fiscalité sur nos placements	3 206,11
	12 378,73

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

• Coopérative scolaire n° 006 – Élémentaire d'Anguerny (20% Subv. Classe d'eau)	280,00
• Coopérative scolaire n° 051 – Élémentaire Bosnières de Caen (20% Classe d'eau)	140,00
• Coopérative scolaire n° 056 – Primaire R. Mathilde de Bayeux (Solde Erasmus+)	7 359,00
• Coopérative scolaire n° 059 – Maternelle de Vaudry (20% Subv. Classe d'eau)	280,00
• Coopérative scolaire n° 066 – Primaire Curie de Lisieux (20% Subv. Classe d'eau)	1 400,00
• Coopérative scolaire n° 076 – Élémentaire de Crèvecœur en auge (20% Classe d'eau)	140,00
• Coopérative scolaire n° 091 – Élémentaire de Baron/odon (20% Subv. Classe d'eau)	140,00
• Coopérative scolaire n° 102 – Élémentaire de Manerbe (20% Subv. Classe d'eau)	280,00
• Coopérative scolaire n° 146 – Élémentaire Goueslard de Fleury/orne (20% cl. d'eau)	280,00
• Coopérative scolaire n° 148 – Primaire d'Airan (20% Subv. Classe d'eau)	700,00

8. Autres dettes (suite)

• Coopérative scolaire n° 201 – Maternelle Moulin de Caen (20% Subv. Cl. d'eau)	280,00
• Coopérative scolaire n° 202 – Primaire Drakkars de Cormelles (20% Cl. d'eau)	420,00
• Coopérative scolaire n° 208 – Primaire de Fervaques (20% Subv. Classe d'eau)	540,00
• Coopérative scolaire n° 211 – Primaire Clos Herbert de Caen (20% Subv. Cl. d'eau)	140,00
• Coopérative scolaire n° 220 – Maternelle Vikings de Caen (20% Subv. Classe d'eau)	280,00
• Coopérative scolaire n° 223 – Maternelle de Frénouville (20% Subv. Classe d'eau)	560,00
• Coopérative scolaire n° 330 – Primaire de Clinchamps/orne (20% Subv. Classe d'eau)	280,00
• Coopérative scolaire n° 373 – Primaire Gringoire Hérouville (20% Subv. Classe d'eau)	140,00
• Coopérative scolaire n° 393 – Maternelle Colbert de Blainville (20% Subv. Cl. d'eau)	280,00
• Coopérative scolaire n° 441 – Primaire de St Martin de la lieue (20% Subv. Cl. d'eau)	560,00
• Coopérative scolaire n° 444 – Élémentaire de Cairon (20% Subv. Classe d'eau)	140,00
• Coopérative scolaire n° 512 – Primaire Fracasse de Deauville (20% Subv. Cl. d'eau)	280,00
• Coopérative scolaire n° 541 – Primaire R. Mathilde de Caen (20% Subv. Classe d'eau)	420,00
• Coopérative scolaire n° 542 – Élémentaire Macé de Lisieux (20% Subv. Classe d'eau)	420,00
• Coopérative scolaire n° 597 – Primaire F. Léger de Caen (20% Subv. Classe d'eau)	420,00
	16 159,00

9. Produits constatés d'avance

• BRED/CASDEN - Subvention pour projet CLEMI/OCCE	133,42
---	---------------

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	54 219	54 980
Cotisation nationale par coopérateur	1,11 €	1,09 €
Cotisation départementale par coopérateur Enfant	1,19 €	1,15 €
Cotisation départementale par coopérateur Adulte	3,99 €	3,86 €
Cotisation départementale par coopérateur Membre associé	3,99 €	3,86 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	131 751,30	130 030,47
Cotisations versées à la Fédération	60 183,09	59 928,20
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	60 183,09	59 928,20

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions Agence de l'eau - Classes d'eau	50050,00	42840,00
Subventions BRED - Projets AD + divers	4200,00	4200,00
Subvention ERASMUS+	45465,00	0,00
Subvention de l'Etat - Projet "Plan Bibliothèque"	45000,00	0,00
Subvention du Rectorat pour l'école de Courseulles/Mer	1000,00	0,00
Subvention MAE Solidarité - Projets	1500,00	2000,00
Subvention de l'Etat - Emplois aidés	0,00	3928,50
Subvention Casden - Projets	500,00	600,00
Total	147 715,00	53 568,50
Dont versées aux coopératives	136 245,00	40 800,00

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

• Participation Location Logiciel EBP 2018/2019	250,00
• Participation Ouverture du compte Crédit Coopératif pour Trousse à projets	15,00
• Participation Honoraires du Commissaire aux Comptes 2018/2019	1 400,00
	1 665,00

4. Produits exceptionnels

• URBN OCCE – Dévolution de biens	56,26
• BRED – Remboursement exceptionnel de frais bancaires	216,00
• SAS Copy Caen – Remboursement Facture n° 18060125 réglée 2 fois en 2017/2018	493,96
• Produits exceptionnels sur fermetures de comptes de coopératives	0,30
• Produits exceptionnels divers	10,67
	777,19

5. Charges exceptionnelles

• Charges exceptionnelles diverses	37,65
------------------------------------	--------------

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Caen, de locaux dépendant du Pôle de vie de quartier de la Pierre Heuzé situé 9, Place Champlain (78 m²). Compte tenu des équipements dont les locaux mis à disposition sont dotés, les énergies seront répercutées à l'occupant sur la base forfaitaire annuelle d'environ 1 000 €. Le montant de ce forfait est révisable annuellement en fonction de l'indice « électricité, gaz et autres combustibles » publié par l'INSEE.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 24 750,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- Avec la banque BRED :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées et de celui du siège départemental a été mise en place avec la Banque BRED lors de l'exercice comptable 1994/1995 (*mandat de gestion de 1994/1995 et avenant au mandat de gestion du 15/01/2003*) et approuvée par l'assemblée générale du 03/05/2000. La mutualisation des comptes BRED se traduit par l'utilisation du compte BRED, à la fois principal et miroir : le compte n°131477018, centralisant les avoirs des coopératives qui font l'objet de placements. Le 2 mars 2015, un compte à terme Optiplus a été contracté pour une valeur totale de 50 000 € sur une durée de 4 ans (Compte n° 24148 échu le 04/03/2019). Le 29 septembre 2016, trois comptes à terme Optiplus ont été contractés pour une valeur totale de 150 000 € sur une durée de 4 ans (les comptes n°47524, 47525 et 47526) ; et le 8 mars 2019, un compte à terme Optiplus a été contracté pour une valeur totale de 50 000 € sur une durée de 4 ans (Compte n° 61854). D'autre part, 86 101 parts sociales Bred ont été également souscrites pour une valeur totale de 889 972,66 €. Un compte Livret Casden est ouvert avec un solde de 5 000 €. Ces comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nb de comptes mutualisés à la BRED	219	229
Solde des comptes mutualisés au 31/08	1 254 059,01 €	1 236 600,40 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	11 526,81 €	6 340,56 €
Montant des impôts dus par l'AD	1 588,90 €	679,97 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	9 937,91 €	5 660,59 €
Pourcentage perçu par le siège	100 %	100 %

- **Avec la banque CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés et de celui du siège départemental a été mise en place avec la Banque CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT le 5 juillet 2011 et approuvée par l'assemblée générale du 29/06/2011. La mutualisation des comptes CME se traduit par l'utilisation d'un compte miroir CME n°00020415805 centralisant les avoirs des coopératives (comptes secondaires) qui font l'objet de placements. Le 24 janvier 2013, un compte de placement intitulé « Livret partenaire Association » a été ouvert (n°00020415806) dont le solde au 31/08/2019 est de 130 000 €. Par ailleurs, le 3 décembre 2014, 6 « Bons de caisse progressifs sur 5 ans » ont été souscrits pour une valeur totale de 300 000 € et, le 5 juillet 2018, 8 « Comptes à terme Tonic OBNL sur 7 ans » ont été souscrits pour une valeur totale de 400 000 €. Ces comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nb de comptes mutualisés au CME	156	167
Solde moyen des comptes mutualisés au 31/08	882 734,54 €	922 456,87 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	9 889,37€	11 578,74 €
Montant des impôts dus par l'AD	1 376,49 €	1 872,62 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	8 512,88 €	9 706,12 €
Pourcentage perçu par le siège	100 %	100 %